

## AVIS

### **DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT sur les orientations stratégiques du Plan de Déplacement Urbain**

*Présenté en réunions toutes commissions et groupes de travail confondus le  
25 janvier 2011 et le 15 février 2011 et validé en Bureau du Conseil de  
Développement le 17 février 2011.*

*Présentée en Conseil Communautaire  
le 3 Mai 2011.*

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN.

Introduction :

### Rappel de la saisine :

Le Président de l'Agglomération a saisi le Conseil de Développement sur le projet de renouvellement du Plan de Déplacement Urbain.

Le 8 juillet 2010 le Conseil de Développement a remis au Conseil communautaire une contribution sous forme de points d'alerte sur sa lecture des enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux de la mobilité dans le territoire.

En effet, pour le Conseil de Développement la réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de mobilité dépasse le cadre des préoccupations en matière d' outils de planification et de technologies des transports en commun.

Parallèlement , afin d'approfondir la réflexion et d'ouvrir le débat citoyen sur les enjeux de la mobilité le Conseil de Développement organise depuis juin 2010, en partenariat avec l'espace Mendès France de Poitiers, des conférences et ateliers animés par des experts en matière de déplacements et de transports publics urbains.

Par délibérations 159 de juillet 2010 le Conseil communautaire du Grand Angoulême a fixé les orientations stratégiques du Plan de Déplacement Urbain (PDU). *Les points d'alerte soulevés par le Conseil de Développement dans le cadre de sa première contribution ne semblent pas avoir retenu l'attention.*

Cependant, le Vice Président du Grand Angoulême en charge des transports a de nouveau saisi le Conseil de Développement en décembre 2010 pour qu'il donne son avis sur ces orientations stratégiques.

### Constats :

La délibération du Conseil communautaire valide des orientations à caractère techniques ( Voirie, échanges bi-modaux, stationnement, schéma des modes doux,...). **Cependant, pour le Conseil de Développement les grands principes politiques et stratégiques qui motivent l'action publique en matière de transports urbains n'apparaissent pas de façon suffisamment explicite dans la décision.**

Par ailleurs, le projet de transport en commun en site propre (TCSP) semble constituer la colonne vertébrale du Plan de Déplacement Urbain ( PDU).

En conséquence, le Conseil de Développement a souhaité porter un regard et donner son avis de façon concomitante sur les deux délibérations (159 et 160 du 8 juillet 2010) qui encadrent ces projets majeurs pour le développement et l'aménagement du Grand Angoulême.

**Interrogations :**

A quels enjeux doivent répondre les deux projets, quel est le sens politique de l'action publique locale dans le domaine des déplacements urbains ? :

- un projet politique de mobilité au service de quel projet d'aménagement urbain ?
- Un projet politique de mobilité au service de quelles populations ? pour répondre à quels besoins, à quels usages, à quelles vulnérabilité?
- Un projet politique de mobilité avec quels acteurs et dans le cadre de quelles coopérations ?
- Un projet politique de mobilité à quel coût pour l'usager, l'administré le contribuable?
- Un projet politique de mobilité dans le cadre de quelle concertation ?

**Le Conseil de Développement propose, au travers de sa lecture des enjeux de la mobilité, les objectifs politiques qu'il lui semblerait nécessaire de prendre en compte pour construire une politique de mobilité en réponse aux besoins du territoire.**

## PROPOSITIONS EN FORME D'OBJECTIFS

### Enjeu 1 : Un projet politique de mobilité au service de quel projet d'aménagement urbain ?

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<p>Concevoir un système de transports urbains au service du projet d'aménagement urbain.</p> <p>Rendre visible et lisible l'interactivité entre la ville centre, l'agglomération et son système de transport.</p> <p>Limiter progressivement la circulation automobile grâce au levier transport en commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Desservir par TPU les lieux importants, les grands équipements de l'agglomération existants ou en devenir.</li><li>▪ Planifier les aménagements en fonction des grands axes de déplacement sans forcément transiter par le centre urbain.</li><li>▪ Limiter les investissements en voirie et ronds points.</li><li>▪ Mener conjointement le projet de ville et le projet d'agglomération.</li><li>▪ Développer la mixité habitat, écoles, travail, culture, sport, services pour faciliter les déplacements courts.</li><li>▪ Mener en parallèle la réflexion sur les politiques de déplacements et d'habitat.</li><li>▪ Favoriser la rénovation des habitats anciens et la construction de logements neufs dans les centres urbains pour éviter les phénomènes de mitage et l'allongement des déplacements (temps et distance).</li></ul>

**Enjeu 2 : Un projet politique de mobilité au service de quelles populations ? pour répondre à quels besoins, à quels usages, à quelles vulnérabilités ?**

**« Passer d'une politique de transport à une politique de mobilité ne se limite pas à développer de nouveaux modes de transport mais à prendre en compte des usages qu'en font des populations différentes » Yves Jouffe**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Répondre aux besoins de mobilité des populations actives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper l'évolution des zones d'emplois et des zones commerciales dans les 10 ans à venir.</li> <li>▪ Organiser le transport domicile travail.</li> <li>▪ Assurer la desserte des zones d'activités économiques en tenant compte des contraintes : amplitudes horaires, horaires décalés.</li> </ul>
<p>Répondre aux besoins de mobilité des populations en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et réduire les inégalités sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Faciliter la mobilité des personnes en situation de précarité</li> <li>➢ Rendre la mobilité moins contraignante pour les plus défavorisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une desserte maximale des quartiers populaires par mode de transport en commun.</li> </ul> <p>Et / ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer le logement social sur les axes de transport en commun.</li> </ul>
<p>Répondre aux besoins de mobilité des personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Anticiper l'évolution de la pyramide des âges dans le Grand Angoulême.</li> <li>➢ Prendre en compte le phénomène croissant de dépendance et d'allongement de la vie et de ses conséquences en terme de déplacements et de mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser la population aux enjeux de cette évolution pour faire évoluer les a priori culturels en faveur de la voiture particulière.</li> <li>▪ Proposer des modes de transport personnalisés et adaptés.</li> <li>▪ Développer des habitats multi générationnels sur les axes de transports en commun.</li> </ul>
Répondre aux besoins de mobilité des populations scolaires et étudiantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la desserte des établissements scolaires du centre d'Angoulême : désenclaver le pôle Guez de Balzac-St Paul-Jules Verne-René Desfarges (3000 scolaires/jour).</li> <li>▪ Assurer la desserte du pôle universitaire.</li> <li>▪ Organiser la mixité des transports urbains en complémentarité avec le TCSP (raboutements, prolongation de lignes) en jouant sur 3 critères fondamentaux, fréquence, confort et rapidité du service.</li> </ul>

**Enjeu 3 : Un projet politique de mobilité avec quels acteurs et dans le cadre de quelles coopérations ?**

- **Comment le PDU s'insère t-il dans les différents schémas territoriaux d'aménagement ( Schéma régional de mobilité durable, Schéma départemental des transports, Schéma de cohérence territorial, schéma de l'intercommunalité) ?**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Prendre en compte les différents enjeux de mobilité dans le cadre de l'ensemble des outils d'aménagement mis en œuvre dans le territoire SCOT, PDU, TCSP, ZAC gare.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donner une place prépondérante à la question des déplacements dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du SCOT et dans les objectifs du PADD.</li> </ul>
Engager une réflexion partagée avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport à l'échelle régionale pour envisager une nouvelle gouvernance du service public de transport. Optimiser et mutualiser les ressources publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Harmoniser et coordonner les actions entre les différentes autorités organisatrices.</li> <li>▪ Aller ver la création d'un pôle public de transport compétent en matière d'aménagement, d'organisation, de gestion, de financement du service public des transports urbains et interurbains associant l'ensemble des autorités concernées.</li> </ul>
Jouer la carte de l'intermodalité et de l'interface avec les autres territoires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre visible et lisible l'attractivité d'Angoulême comme carrefour des métropoles régionales (Bordeaux, Poitiers, Nantes, Limoges).</li> <li>▪ Structurer les réseaux de transports collectifs, TGV, TER, TCSP, Bus et les rendre compatibles.</li> </ul>

**Enjeu 4 : Une politique de mobilité à quel coût pour l'utilisateur ,pour l'administré, pour le contribuable ?**

**Au regard de la faiblesse des revenus du territoire, comment résoudre l'équation d'une meilleure offre de transport avec un coût d'exploitation mesuré ?**

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Mettre en place une politique tarifaire volontariste et unique à l'ensemble des Autorités organisatrices de Transport.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratiquer des tarifs attractifs pour chaque catégorie d'utilisateur.</li> </ul>
S'interroger sur l'évolution du mode de gestion du service public de transport et ses conséquences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'évolution du coût du service pour l'utilisateur, l'administré et le contribuable.</li> <li>▪ Anticiper les conséquences du choix du mode de gestion pour les salariés assurant la mission de service public de transport.</li> </ul>

**Enjeu 5 : un projet politique de mobilité dans le cadre de quelle concertation ?**

Quelles politiques publiques d'incitation d'information de concertation mettre en œuvre pour contribuer à faire adhérer les habitants au projet de mobilité et à faire évoluer les comportements en matière de déplacements ?

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<p>Redonner vie à la notion d'espace partagé.</p> <p>Retrouver le sens du collectif et du débat public.</p> <p>Donner aux habitants les moyens de s'approprier les enjeux d'une nouvelle politique de mobilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associer la société civile et les habitants à l'élaboration des projets de mobilité PDU TCSP...</li> <li>▪ Considérer le Conseil de développement comme facilitateur de la concertation et expert d'usage.</li> <li>▪ Construire un cadre de participations et d'associations des populations qui leur permettent d'exprimer utilement leurs attentes et besoins.</li> <li>▪ Les sensibiliser et leur donner les clés pour faire évoluer les approches et les mentalités.</li> </ul>

